

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner**

Motion Céline Misiege et consorts - Pour une « taxe corona » sur les grosses fortunes

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DE LA MINORITÉ

La pandémie de Covid-19 amène l'Etat à intervenir pour atténuer les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire : l'Etat de Vaud a ainsi débloqué plus de 500 millions de francs supplémentaires par rapport à ses budgets 2020 et 2021. La minorité de gauche représentée par le soussigné a du reste eu l'occasion de souligner lors des débats au Grand Conseil que les montants débloqués jusqu'ici étaient insuffisants : entre autres, nous avons demandé un renforcement du budget pour le système de santé ou pour un complément cantonal aux RHT en faveur des salarié.e.s au revenu modeste. La crise est en outre loin d'être terminée et de nouveaux besoins financiers sont attendus : ainsi, en 2021, le Canton devra entre autres renforcer ses équipes pour le traçage des contacts et déployer des moyens logistiques et humains importants pour mettre sur pied un large programme de vaccination. Parallèlement à ces dépenses extraordinaires, le Canton et les communes sont confrontés à une baisse de leurs recettes fiscales en raison de la récession économique en 2020 (recul annuel du PIB vaudois de 4,9% annoncé dans les prévisions de l'Institut d'économie appliquée CREA en novembre 2020).

Afin d'éviter un basculement des comptes publics cantonaux dans les chiffres rouges et des plans d'économies délétères pour le service public et les prestations à la population, la minorité propose de dégager des recettes fiscales supplémentaires en mettant à contribution les contribuables les plus aisés, à travers un prélèvement unique sur les fortunes supérieures à 600'000 francs. Vu le rythme de travail du Grand Conseil, ce prélèvement serait effectué en 2022, et non 2021 comme initialement proposé au moment du dépôt de la motion. Concernant le seuil de 600'000 francs, comme celui-ci a été critiqué lors du débat en commission dans la mesure où il impliquerait d'imposer des petits propriétaires immobiliers ou de petits entrepreneurs, la minorité se montre ouverte à la fixation d'un seuil plus élevé.

Le but de la présente motion est en effet avant tout de demander, en temps de crise, un effort fiscal supplémentaire aux grandes fortunes. Historiquement, les périodes de crise se sont souvent soldées par un renforcement de la fiscalité directe et progressive ; c'est le cas par exemple en Suisse suite aux deux guerres mondiales du XX^e siècle. Aujourd'hui, l'effort supplémentaire demandé aux grandes fortunes est d'autant plus légitime que les inégalités de patrimoine sont très élevées dans le canton de Vaud, signe que la fiscalité joue un rôle redistributeur insuffisant : selon le Rapport social vaudois publié par l'Etat de Vaud en 2017 (p. 44), en 2014, 4,7% des ménages possédant une fortune supérieure à 1'000'000 de francs détiennent 55,7% de l'ensemble de la fortune déclarée dans le canton. Le rôle redistributeur de l'impôt a du reste été fortement affaibli ces dernières années dans le canton de Vaud, à travers une succession de réformes fiscales profitant avant tout aux contribuables les plus aisés : mentionnons entre autres l'introduction d'un bouclier fiscal limitant la progressivité de l'impôt et l'introduction d'un abattement fiscal sur les revenus en dividendes en 2009, la baisse du taux sur le bénéfice des entreprises en 2017, qui profite indirectement aux grands actionnaires, ou encore plusieurs baisses du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu et la fortune (dont la dernière en date entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021). Face à cette succession d'allègements fiscaux, la présente contribution apparaît comme un très modeste et temporaire rééquilibrage.

Les inégalités de fortune ont de plus eu tendance à s'accroître depuis le début de la crise sanitaire : un rapport publié en octobre 2020 par une grande banque révèle que les milliardaires résidant en Suisse

ont vu leurs revenus augmenter de 29% pour atteindre 123,5 milliards de dollars entre avril et juillet 2020, notamment grâce au rebond des marchés boursiers¹.

Enfin, des députés de la majorité de la Commission des finances soutiennent qu'une augmentation du taux d'imposition sur les grandes fortunes entraînerait une fuite de ces contribuables vers des cantons offrant des conditions fiscales plus avantageuses, à l'image de Zoug. La minorité juge au contraire hautement invraisemblable que des contribuables très fortunés entreprennent un déménagement supposant une perte de liens sociaux, familiaux, professionnels, etc. et la plongée dans un environnement linguistique étranger, afin d'économiser au mieux quelques milliers de francs d'impôt durant une seule année.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette motion.

Lausanne, le 5 janvier 2021.

*Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin*

¹ *Bilan*, « Les ultra-riches se sont enrichis pendant la crise du Covid-19 », 7 octobre 2020.